



CPEA
Conseil de Partenariat Euro-Atlantique

22 novembre 2002

COMMUNIQUE
PR/CP(2002)128

**REUNION AU SOMMET DU CONSEIL DE PARTENARIAT EURO-ATLANTIQUE
COMPTE RENDU SUCCINCT DU PRESIDENT**

PRAGUE, 22 NOVEMBRE 2002

1. Les chefs d'Etat et de gouvernement des 46 pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), ou leurs représentants, se sont réunis aujourd'hui à Prague pour examiner les défis de sécurité du XXI^e siècle. Ils ont souligné leur volonté commune de renforcer et d'étendre la paix et la stabilité dans la région euro-atlantique, sur la base des valeurs et principes qu'ils partagent et qui sous-tendent leur coopération.
2. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays du CPEA ont reconnu que pays alliés et partenaires sont dans une large mesure confrontés aux mêmes menaces nouvelles dans le domaine de la sécurité et ont exprimé leur détermination à œuvrer ensemble face à ces nouveaux défis. Ils ont réaffirmé que leurs pays sont résolus à combattre le fléau du terrorisme, selon la déclaration du CPEA du 12 septembre 2001. Ils ont souligné l'importance des initiatives visant à accroître la contribution du CPEA à la lutte contre le terrorisme. Ils ont salué l'élaboration par les Alliés et les Partenaires du Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme, expression concrète de leur désir d'unir leurs efforts contre la menace terroriste, en fonction des politiques nationales et des moyens de leurs pays.
3. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays du CPEA ont également redit leur attachement au Partenariat euro-atlantique et leur détermination à faire fond sur les réalisations du CPEA et du Partenariat pour la paix (PPP) dans tous les domaines de consultation et de coopération. L'évolution de l'OTAN doit s'accompagner d'une adaptation de la teneur et des modalités de sa coopération avec les Partenaires. Dans cette optique, les chefs d'Etat et de gouvernement du CPEA ont débattu du renforcement des consultations sur les questions politiques et de sécurité, de l'adoption d'une approche plus large de la sécurité dans le cadre du CPEA et du PPP, d'une association accrue des Partenaires au processus de décision de l'OTAN dans les domaines pertinents et d'une intensification de l'interaction quotidienne entre l'Alliance et les Partenaires à tous les niveaux appropriés et dans l'ensemble des structures concernées.

4. Les chefs d'Etat et de gouvernement du CPEA ont reçu un rapport sur le réexamen d'ensemble du CPEA et du PPP, entrepris par les Alliés et les Partenaires à la suite des réunions du printemps 2002 des Ministres des pays de l'OTAN et du CPEA, et ils se sont déclarés pleinement favorables à la série de mesures proposées. Ils ont souligné l'importance que continuent à revêtir les initiatives du Partenariat lancées au Sommet de Washington, et ont réitéré leur soutien à la poursuite de la mise en œuvre vigoureuse de ces initiatives. Ils ont insisté sur le fait que l'interopérabilité demeure un élément fondamental de la coopération menée au titre du PPP et qu'elle doit être encore améliorée.

5. Les chefs d'Etat et de gouvernement du CPEA ont mis en évidence l'intérêt d'un mode de fonctionnement souple, associant les Alliés et les Partenaires les plus disposés et les plus aptes à contribuer à des projets spécifiques. Ils ont pris note du mécanisme que le rapport propose pour le Plan d'action du Partenariat et qui sera utile à cet égard. Ils ont souligné que la teneur et les modalités de la coopération menée dans le cadre du CPEA et du PPP doivent être pleinement adaptées aux besoins et à la situation propres à chacun des Partenaires, y compris ceux d'Asie centrale et du Caucase. A cette fin, les relations entre l'Alliance et les Partenaires intéressés doivent être plus individualisées et, dans ce contexte, de portée plus large. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont dès lors pris note avec satisfaction du nouveau mécanisme constitué par les Plans d'action individuels pour le Partenariat, qui seront mis à la disposition des Partenaires intéressés et contribueront à promouvoir une coopération plus ciblée et à soutenir les réformes démocratiques.

6. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays du CPEA ont réaffirmé l'engagement de la communauté euro-atlantique en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans les Balkans. Ils se sont félicités des initiatives visant à accroître encore la contribution du CPEA à la sécurité et à la stabilité au niveau sous-régional, y compris en Europe du Sud-Est.

7. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays du CPEA restent résolument attachés à un partenariat euro-atlantique énergique et dynamique, ainsi qu'à une mise en œuvre vigoureuse de toutes les initiatives visant à adapter ce partenariat aux défis du XXI^e siècle.